

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LA FACULTE DE  
LETTRES, LANGUES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES  
DU 19 NOVEMBRE 1998**

M. HERBIN, Administrateur provisoire, ouvre la séance en l'absence de Mme DION, Présidente du Conseil.

**1) Informations du Directeur**

- Effectifs de la FLLASH : 2 914 étudiants inscrits au 19/11/98 , sans le CAPES (en 1997/98 : 3132 étudiants inscrits, en 1996/97 : 3443 étudiants inscrits).

Cette année, on note une augmentation d'environ 2,5 % d'étudiants primo-entrants.

L'antenne de Cambrai connaît une baisse de ses effectifs : elle compte cette année 135 étudiants (DEUG LEA et Histoire 1ères et 2èmes années).

M. VAILLANT rappelle que l'avenir de l'antenne de Cambrai relève de l'Université et non de la FLLASH.

Mme CLEUET soulève le problème des Lettres Modernes.

M. HERBIN explique qu'à Lille le latin est optionnel en 1ère année tandis qu'à Valenciennes le latin est obligatoire pour les 2èmes années de DEUG ; d'où une baisse des effectifs qui affecte par contrecoup aussi la licence et un transfert de ces étudiants vers Lille III.

Une étudiante pose le problème de la fermeture de la bibliothèque à Cambrai en cas de maladie d'un personnel. Mme CLEUET répond que ce problème ne peut être résolu par l'Université car le personnel de Cambrai relève de la municipalité.

- Les postes enseignants : La création d'une dizaine de postes est prévue pour l'UVHC mais aucun poste n'est prévu pour la FLLASH.

- Les élections pour le renouvellement du Conseil de la Faculté : les dates retenues sont les mercredi 13 et jeudi 14 janvier 1999. M. GIUSTO demande si l'on peut envisager de repousser les dates des élections dans la perspective de la modification des statuts de la FLLASH. M. HERBIN répond par la négative car il faut dissocier les 2 problèmes.

- Les emplois du temps des enseignants :

Il est question de la grille emploi du temps que le Président de l'Université demande à tous les enseignants de remplir. M. HERBIN explique qu'il s'agit de lutter contre des abus dans certaines composantes en matière d'heures complémentaires. M. WIART, Agent Comptable de l'UVHC, intervient en précisant que la Chambre Régionale des Comptes demande des justificatifs dans ce domaine que ce soit sous la forme de la grille imposée par le Président ou d'un autre document.

Mme CLEUET précise que les fiches emplois du temps existent depuis toujours mais qu'elles n'ont jamais été demandées.

M. VAILLANT ne comprend pas pourquoi on applique une nouvelle règle générale pour régler quelques cas particuliers. Par ailleurs, le document imposé ne permet pas de vérification sérieuse puisqu'il ne permet pas de distinguer les C.M. des T.D. mais fait apparaître les jours fériés ; ce qui semble remettre en question le principe des congés payés. M. VAILLANT considère que c'est une mesure bureaucratique de méfiance à l'égard des enseignants qui témoigne d'une approche technocratique de la gestion de l'Université.

M. WIART a bien l'intention, en 1999, de ne pas payer les heures complémentaires des enseignants qui n'auraient pas fourni leur emploi du temps et rappelle le principe de responsabilité pécuniaire du comptable.

M. VAILLANT estime que cette attitude est irresponsable et a un côté indécent dans la mesure où cela signifie qu'il n'y a qu'une seule personne qui a le droit de décider et que le directeur d'une composante n'est pas crédible ainsi que son administration. M. VAILLANT propose de voter une motion contre cette nouvelle procédure de gestion des heures complémentaires.

La motion (jointe en annexe) est votée à l'unanimité.

## 2) Approbation des comptes rendus des Conseils de Faculté des 14 mai, 25 juin et 22 septembre 1998.

Quelques petites modifications sont demandées par M. VAILLANT et M. HERBIN quant au compte rendu du Conseil du 22 septembre 1998. Après note de ces modifications, les 3 comptes rendus sont votés à l'unanimité. M. VAILLANT demande, à titre exceptionnel, une diffusion du compte-rendu du Conseil du 22 septembre 98 à tous les enseignants de la FLLASH. Le Conseil accède favorablement à cette demande. Il est suggéré de rappeler aux enseignants qu'ils peuvent demander à participer à une séance du Conseil de Faculté en tant qu'invités à titre personnel.

## 3) D.B.M. et budget 1999

### Budget 1999 :

Mme CLEUET fait remarquer les éléments suivants :

- baisse de 19 % entre le budget de 1998 et celui de 1999
- baisse de 28 % entre le budget de 1997 et celui de 1999
- baisse de 26 % entre la DGF de 1997 et celle de 1999
- baisse de 17 % entre la DGF de 1998 et celle de 1999

En matière d'heures complémentaires d'enseignement, on note une baisse de 38 % par rapport à 1998 (7 900 h au lieu de 12 800 h) et une baisse de 43 % par rapport à 1997.

Le budget 1999 est insuffisant et comprend un risque pour la FLLASH : une rallonge de 600 000 à 700 000 F nous permettrait d'être au niveau du budget de 1998. Par ailleurs, la FLLASH sera également pénalisée par le manque de création de postes d'enseignants pour la rentrée.

M. VAILLANT fait remarquer qu'on ne peut comprendre que Valenciennes soit à ce point défavorisée (en raison du modèle adopté depuis 1996) au moment où le budget global de l'Education Nationale augmente et où les grandes universités régionales ainsi que les jeunes universités vont être mieux dotées. L'UVHC ne s'est pas assez battue auprès du Ministère pour obtenir davantage.

Une motion (jointe en annexe) est proposée pour dénoncer le risque encouru par la FLLASH avec la proposition du budget 1999.

Le budget et la motion sont votés à l'unanimité.

La DBM n°4 est adoptée à l'unanimité (elle a d'ailleurs déjà été votée par le C.A. de l'UVHC le 14/10/98).

### Subventions :

Au titre de 1998 : proposition des subventions suivantes :

- corpo ADELL : 8 000 F
- corpo Histoire : 4 900 F
- corpo Carpe Diem : 2 500 F

Au titre de 1999 : - proposition d'une subvention de 2 500 F à chaque corpo d'étudiants :

- corpo ADELL
- corpo Histoire
- corpo LEA
- BDE DESS NTCI
- BDE DESS TSNT
- Corpo Carpe Diem

- proposition d'une subvention de 50 000 F aux P.U.V.

Les subventions sont votées à l'unanimité.

M. VAILLANT souhaite que la liste des colloques soit établie pour le Conseil Scientifique de la FLLASH du 7/01/99 afin d'étudier les demandes de subventions.

#### 4) Maquettes

De nouvelles modalités de contrôle des connaissances sont mises en place en 1998/99 uniquement pour les licences et maîtrises LEA (document en annexe).  
Ces nouvelles modalités sont adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à 18H30.

#### Etaient présents :

Collège A : E.CLEYNEN - J.P. GIUSTO - J.C. HERBIN - J. VAILLANT

Collège B : N. LEMARCHAND

Collège AITOS :

Collège Etudiants : C. GOMEZ

Collège des Personnalités  
Extérieures : A. DELMOTTE - M. GOUGUEC

Invités : G. TUGORES (représentant M. DUSSART) - R. WINTERMEYER - P. WIART  
T. DEMORY

#### Avaient donné pouvoir :

Collège A :	G. GAYOT	à	J.C. HERBIN
	J. HERRERAS	à	J.C. HERBIN
	H. HORLING	à	J. VAILLANT

Collège B :	S. GOUAZE	à	N. LEMARCHAND
	M. LANNOY	à	N. LEMARCHAND

Collège Etudiants :	Cécile GOMEZ	à	Carmen GOMEZ
---------------------	--------------	---	--------------

Collège des Personnalités Extérieures :	M.P. DION	à	M. GOUGUEC
	S. HUN	à	M. GOUGUEC
	C. LANCELLE	à	A. DELMOTTE
	P. RAMADE	à	A. DELMOTTE

Absents et excusés : J.C. ANGUE - J.P. DARRAS

**MOTION VOTEE PAR LE CONSEIL DE**  
**LA FACULTE DE LETTRES, LANGUES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES**  
**LORS DE SA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 1998**

Le Conseil de la Faculté de Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines estimant que la procédure existant jusqu'à maintenant en matière d'heures complémentaires d'enseignement est fiable et que la nouvelle procédure introduit un élément inacceptable de suspicion à l'égard des enseignants et des administratifs chargés d'effectuer les états d'heures complémentaires, juge que cette nouvelle procédure n'a pas lieu d'être.

**MOTION VOTEE PAR LE CONSEIL DE**  
**LA FACULTE DE LETTRES, LANGUES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES**  
**LORS DE SA SEANCE DU 19 NOVEMBRE 1998**

Le Conseil de la Faculté de Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines adopte la proposition de budget 1999 mais fait remarquer qu'il comporte un risque non négligeable puisqu'il est certain qu'il manquera 600 000 à 700 000 F pour payer les 10 500 heures complémentaires d'enseignement prévisibles nécessaires au fonctionnement.